

Ligne Bordeaux-Lyon : la coopérative ferroviaire Railcoop franchit une étape majeure

Ce petit Poucet du rail, qui veut relancer des liaisons de trains régionaux, a atteint le capital social nécessaire pour obtenir une licence ferroviaire voyageurs.

Par **Clémentine Maligorne**

Publié le 04/03/2021 à 14:57



La coopérative ferroviaire Railcoop veut relancer des liaisons de trains régionaux dont la ligne Bordeaux-Lyon. *Railcoop.*

Une étape majeure vient d'être franchie pour Railcoop. Cette jeune société coopérative ferroviaire basée dans le Lot vient d'obtenir le capital nécessaire pour obtenir une licence ferroviaire voyageurs. Soit « *1,5 million d'euros de capital souscrit, condition nécessaire à l'obtention de la licence d'opérateur ferroviaire voyageurs* », explique Railcoop dans un communiqué.

Créée en 2019 avec une trentaine de citoyens, retraités, associatifs, ce petit Poucet du rail, qui compte aujourd'hui plus de 6000 sociétaires, veut relancer des liaisons de trains régionaux, dont la ligne Bordeaux-Lyon, délaissée par la SNCF en 2014. Cette ligne desservirait Libourne, Périgueux, Limoges, Saint-Sulpice-Laurière, Guéret, Montluçon, Gannat, Saint-Germain-des-Fossés et Roanne. Elle pourrait être opérationnelle en juin 2022.

En attente d'un certificat de sécurité ferroviaire

Avant cela, la coopérative doit encore déposer un dossier auprès du ministère en charge des transports afin d'obtenir un « *certificat de sécurité ferroviaire* ». Autre sésame nécessaire pour pouvoir faire rouler des trains. Cette procédure doit durer encore quelques mois.

Railcoop a d'autres projets d'ouvertures de lignes. Une liaison Toulouse-Rennes (via Montauban, Cahors, Brive-la-Gaillarde, Limoges, Poitiers, le Futuroscope, Châtelleraut, Tours Ville, Le Mans et Laval) ainsi que Lyon Part Dieu-Thionville (via Mâcon, Chalon-sur-Saône, Beaune, Dijon, Culmont-Chalindrey, Neufchâteau, Toul, Nancy et Metz).

L'objectif affiché par Railcoop : « *désenclaver les territoires tout en participant à la transition écologique et en venant compléter l'offre ferroviaire existante* ».